

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 JUIN 2023 -

DÉCISION N° 23 - 05 - 037

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 26 avril 2023 s'est réuni le jeudi 15 juin 2023 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Décision 10 : La convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien international de Roanne - édition 2023.

Le SDIS est sollicité biennalement par le comité d'organisation des manifestations aériennes « Inter club aéronautique roannais » afin d'assurer le service de sécurité lors du meeting aérien international. Cette année, le meeting aérien se déroulera les 16 et 17 septembre 2023.

Pour rappel, depuis 2003, le service met à disposition des détachements de sapeurs-pompiers auprès d'associations en contrepartie du remboursement de la prestation calculé au coût réel. En effet, s'agissant de missions non obligatoires, les tarifs de l'intervention sont calculés en fonction des coûts relatifs aux moyens en personnels et en matériels.

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le conseil d'administration a déterminé les couts de mise à disposition des personnels et matériels comme suit :

1 - Coûts horaires de mobilisation des personnels :

- ✓ Homme de rang : 33,80 € ;
- ✓ Sous-officier : 36,50 €;
- ✓ Officier : 43,70 €.

2 - Coûts horaires de mobilisation de véhicules :

- ✓ Coût pour une journée (de 4 à 8 heures minimum) : 100 € ;
- ✓ Coût pour une demi-journée (4 heures) : 56 € ;
- ✓ Coût horaire : 18 €.

Ainsi, pour l'édition 2023, et en application des tarifs présentés ci-dessus, le montant de la prestation s'établirait à 4 199,55 €.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de convention relative à l'affectation d'un détachement de sapeurs-pompiers lors du meeting aérien international de Roanne - édition 2023, et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE